

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Ouverture d'une enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale pour l'implantation d'un parc éolien sur les communes de Bransat et Laféline

Par arrêté préfectoral n° 3084/2020 du 23 novembre 2020, l'enquête publique sur le projet susvisé, d'une **durée de 36 jours**, est prescrite du **vendredi 11 décembre 2020 jusqu'au vendredi 15 janvier 2021 inclus**.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect des prescriptions, ou un refus.

Les communes concernées par cette enquête sont : Bransat, Cesset, Chareil-Cintrat, Contigny, Fleuriel, Laféline, Le Theil, Louchy Montfand, Meillard, Monestier, Monétay sur Allier, Montord, Saint Pourçain sur Sioule, Saulcet, Treban, Verneuil en Bourbonnais, Voussac.

L'enquête sera conduite par une commission composée des commissaires enquêteurs suivants :

- Monsieur Michel TELLIER, major de gendarmerie, en retraite, en qualité de président,
- Madame Marie-Hélène DEVAUD, directrice générale des services en collectivités territoriales, en retraite et Monsieur France PISSOCHET, officier, en retraite, en tant que membres titulaires.

Les sièges de l'enquête sont fixés à la mairie de Bransat et Laféline.

Le dossier d'enquête mis à disposition du public comprend notamment une étude d'impact relative au projet, ainsi que l'avis d'autorité environnementale.

Le dossier d'enquête publique sera consultable :

- sur support papier ou format numérique dans les mairies susvisées, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public,
- sous format numérique sur le site internet de la préfecture de l'Allier (www.allier.gouv.fr)

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur la demande d'autorisation environnementale, à partir du vendredi 11 décembre 2020 à compter de 13h30 jusqu'au vendredi 15 janvier 2021 à 16h30 :

- sur les registres de support papier ouverts à cet effet dans les 17 mairies lieux d'enquête précitées et tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture,
- sur le registre dématérialisé accessible sur internet en utilisant le lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/2232> (ce lien est également disponible sur le site internet de la préfecture de l'Allier : Accueil > Publications > Enquêtes et consultations publiques > Consultations publiques en cours)
- par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-2232@registre-dematerialise.fr
- par courrier adressé aux membres de la commission d'enquête à l'adresse des mairies de Bransat et Laféline, sièges de l'enquête publique.

Les observations reçues par voie électronique seront transmises à la commission d'enquête et consultable en mairies de Bransat et Laféline, sièges de l'enquête ainsi que sur le site internet de la préfecture de l'Allier (www.allier.gouv.fr).

Les membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public pour recevoir les observations orales ou écrites, aux lieux, dates et horaires suivants :

MAIRIES	JOURS	HORAIRES
Bransat	Vendredi 11 décembre 2020 Jeudi 7 janvier 2021 Vendredi 15 janvier 2021	13 h 30 à 16 h 30 15 h à 18 h 13 h 30 à 16 h 30
Laféline	Jeudi 17 décembre 2020 Mardi 5 janvier 2021	16 h à 18 h 16 h à 18 h
St-Pourçain-sur-Sioule	Mardi 5 janvier 2021 Mardi 12 janvier 2021	8 h 30 à 12 h 14 h 30 à 17 h 30
Theil	Lundi 14 décembre 2020	9 h à 12 h
Fleuriel	Lundi 14 décembre 2020	14 h 30 à 17 h 30
Voussac	Lundi 14 décembre 2020	13 h 30 à 16 h 30
Cesset	Mardi 15 décembre 2020	9 h à 12 h
Chareil-Cintrat	Mardi 15 décembre 2020	15 h 30 à 18 h 30
Meillard	Mardi 15 décembre 2020	9 h à 12 h
Saulcet	Mardi 15 décembre 2020	13 h à 16 h
Monétay-sur-Allier	Mercredi 16 décembre	14 h à 17 h
Verneuil en Bourbonnais	Jeudi 17 décembre 2020	9 h à 12 h
Montord	Vendredi 18 décembre 2020	9 h 30 à 12 h 30
Contigny	Lundi 21 décembre 2020	9 h 30 à 12 h
Louchy Montfand	Lundi 4 janvier 2021	14 h à 17 h
Treban	Mardi 5 janvier 2021	10 h à 12 h
Monestier	Vendredi 8 janvier 2021	14 h à 17 h

Les observations formulées par voie postale seront annexées aux registres d'enquête tenus à disposition aux sièges de l'enquête en mairies de Bransat et Laféline. Les observations adressées par voie électronique seront publiées, consultables sur le site susvisé et annexées aux registres d'enquête déposés dans les mairies précitées.

Le rapport et les conclusions des commissaires enquêteurs seront tenus à la disposition du public, en mairies de Bransat, Cesset, Chareil-Cintrat, Contigny, Fleuriel, Laféline, Le Theil, Louchy Montfand, Meillard, Monestier, Monétay sur Allier, Montord, Saint Pourçain sur Sioule, Saulcet, Treban, Verneuil en Bourbonnais, Voussac, et sur internet à l'adresse suivante : www.allier.gouv.fr, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de :

Abo Wind SARL (à l'attention de M. Baptiste HILLAIRET, responsable de projet) : 75 rue de la Villette, Le Galaxie 69003 Lyon : Tél. : 04 81 09 18 35 ou 07 76 93 88 71

Courriel : baptiste.hillairet@abo-wind.fr